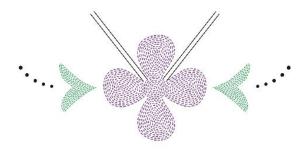
National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls



Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées Processus de collecte de la vérité Première partie - Audiences publiques

Hôtel Sheraton de l'aéroport de Vancouver Salle Elmbridge Grand Vancouver (Colombie-Britannique)



TRADUCTION

Le mercredi 4 avril 2018 Audience publique Volume No. 92

Robin Rain, en lien avec Isabella Rose Rain-Ayala

Devant le Commissaire Brian Eyolfson Avocat de la Commission Thomas Barnett

INTERNATIONAL REPORTING INC.

41-5450, chemin Canotek, Ottawa (Ontario) K1J 9G2 Courriel : info@irri.net – Téléphone : 613-748-6043 – Télécopieur : 613-748-8246

II

COMPARUTIONS

Assemblée des Premières Nations	Aucune comparution
Gouvernement de la Colombie-Britannique	Leah Greathead (avocate)
Gouvernement du Canada	Lucy Bell (avocate)
Première Nation Heiltsuk	Aucune comparution
Northwest Indigenous Council Society	Aucune comparution
Our Place - Ray Cam Co-operative Centre	Aucune comparution
Pauktuutit Inuit Women of Canada	Aucune comparution
Vancouver Sex Workers' Rights Collective	Aucune comparution
Les Femmes Michif Otipemisiwak/Women of the Metis Nation	Aucune comparution

III

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Volume public 92 4 avril 2018

Témoin : Robin Rain 1

En lien avec Isabella Rose Rain-Ayala

Devant le commissaire Brian Eyolfson

Avocat de la Commission : Thomas Barnett

Grand-mères, Aînées et Gardiennes du savoir : Laureen « Blu »

Waters-Gaudio et Eunice McMillan

Greffières : Bryana Bouchir et Maryiam Khoury

Registraire : Bryan Zandberg

IV

LISTE DES PIÈCES

N° DESCRIPTION	PAGE
----------------	------

Témoin : Robin Rain

Pièces (Code : P01P15P0204)

- Dossier contenant sept images numériques affichées pendant le témoignage public de Robin Rain 37
- 2 Déclaration écrite de Robin Rain (trois pages) 37

1	Grand Vancouver (Colombie-Britannique)
2	La séance débute le jeudi 5 avril 2018 à 11 h 26.
3	Me THOMAS BARNETT : Je m'appelle
4	Thomas Barnett et je suis avocat pour la Commission. Je
5	viens de la Nation crie de Lac La Ronge.
6	Ce matin, nous sommes ici pour écouter
7	l'histoire de Robin Rain. Je vais vous présenter brièvement
8	toutes les personnes qui sont ici pour soutenir Robin et
9	Robin elle-même.
10	Donc, à ma droite, voici Robin Rain. Et puis
11	juste à côté d'elle, sa fille Washteno Rain. Sa belle-mère
12	est assise juste à côté de Washteno. C'est Theresa Point
13	Campbell et son beau-père, Mike Kelly, est assis à côté
14	d'elle.
15	Directement derrière Mike, nous avons sa
16	mère, Esther Alexis, puis son fils, Ashton Rain. Vous
17	devriez pouvoir voir sa belle queue de cheval pointant dans
18	son dos.
19	Et puis, directement derrière lui, nous
20	avons Juanita Desjarlais. Elle est sa sœur d'honneur, puis
21	son fils Pavel Desjarlais est ici aussi.
22	La famille, sa sœur d'honneur et son fils
23	sont tous ici aujourd'hui pour soutenir Robin.
24	Monsieur le Commissaire, je crois comprendre
25	que Robin aimerait faire sa déclaration solennelle sur la

1	plume d'aigle et qu'elle a apporté son propre éventail en
2	plumes d'aigle à cette fin aujourd'hui.
3	REGISTRAIRE BRYAN ZANDBERG : Bonjour, Robin.
4	MME ROBIN RAIN : Bonjour.
5	REGISTRAIRE BRYAN ZANDBERG : Jurez-vous
6	solennellement de dire votre vérité désolé, je vais
7	recommencer. Déclarez-vous solennellement que vous direz la
8	vérité, toute la vérité et rien que la vérité?
9	MME ROBIN RAIN : Oui.
10	REGISTRAIRE BRYAN ZANDBERG : Merci.
11	MME ROBIN RAIN : De rien.
12	Me THOMAS BARNETT : Alors Robin, nous sommes
13	ici pour écouter votre histoire. Pour vous, où commence
14	l'histoire?
15	MME ROBIN RAIN : Je m'appelle Robin Rain. Je
16	suis une Sioux Nakota de l'Alberta. Je viens de la réserve
17	de la Première Nation de Paul et de la réserve de la
18	Première Nation d'Alexis. Ma mère est Esther Emily Connie
19	Alexis. Mon père est Darryl Rain. Mes grands-parents
20	étaient William Alexis et Rose Alexis, dont le nom de jeune
21	fille était Kootenay. Du côté de mon père, mon grand-père
22	s'appelait Peter. Je viens surtout de la lignée Stoney,
23	mais ma grand-mère était à moitié crie, alors je suis un
24	peu crie et majoritairement sioux.
25	Je suis une fille. Je suis une sœur. Je suis

25

1	une tante et une mère. Je suis une femme autochtone. Je
2	fais partie d'une famille, d'une communauté. J'ai des
3	espoirs, des rêves et des aspirations pour moi-même et pour
4	chacun de mes enfants.
5	Bon. En décembre 2005, ma vie a été brisée
6	quand ma fille aînée, Isabella Rose Rain-Ayala, a été
7	assassinée par mon compagnon d'alors, le père de mon
8	deuxième enfant, Davina Monique Rain-Sunshine.
9	L'agresseur et le meurtrier de mon enfant
10	était David Carl Sunshine de Fishing Lake, en Saskatchewan,
11	qui a avoué le meurtre de ma fille sept mois plus tard.
12	Je suis ici parce que je veux parler de
13	l'injustice, de la discrimination et des souffrances
14	permanentes que l'enquête sur le meurtre de ma fille a
15	entraînées, comment on m'a empêchée de pleurer le meurtre
16	de ma fille et comment mon autre fille m'a été enlevée au
17	moment le plus vulnérable de ma vie. Une mère aux bras
18	vides, c'est la position la plus dévastatrice dans laquelle
19	on peut se trouver.
20	Vous savez que je vous aime et que ça
21	pourrait faire mal d'entendre certaines des histoires que
22	je vais raconter aujourd'hui, mais ce sont des choses qui
23	doivent être dites.
24	Mon avenir était prédéterminé de bien des

façons. Tous mes grands-parents ont fréquenté le

1	pensionnat. Ils souffraient d'alcoolisme grave. Et quand
2	j'étais enfant, quand je vivais en Alberta, je ne me
3	souviens pas d'avoir vu un seul membre de ma famille à
4	jeun.
5	Ma mère a été élevée dans la violence et a
6	subi de la violence physique et des abus sexuels tout au
7	long de son enfance. Je ne sais pas grand-chose sur mon
8	père parce qu'il a quitté ma mère quand j'étais très jeune.
9	Je me souviens vaguement du père de mon père, mais je ne
10	l'ai jamais vraiment bien connu.
11	Les seules figures paternelles que j'ai
12	eues, ce sont les hommes qui sont entrés dans la vie de ma
13	mère et qui ont continué les mauvais traitements qu'elle
14	avait déjà connus toute sa vie.
15	Heureusement, je n'ai pas été victime de
16	violence de la part des compagnons de ma mère, mais la
17	toxicomanie était aussi un problème avec ma mère et les
18	hommes qui sont entrés dans nos vies.
19	Malgré cela, quand j'étais adolescente,
20	j'étais une étudiante boursière et je me préparais à
21	l'université et au collège. J'étais très studieuse et je ne
22	buvais pas et je ne consommais pas de drogues.
23	Ce sont quelques-unes des choses de mon
24	passé qui m'ont menée dans cette situation, où j'ai partagé

ma vie avec un homme capable d'assassiner mon enfant.

25

23

24

25

1	Je voulais échapper à la douleur de mon
2	enfance. Je voulais une maison à moi où je pourrais me
3	sentir en sécurité, me sentirais en sécurité. J'avais
4	15 ans quand j'ai eu Isabella. Son père était un toxicomane
5	de 19 ans qui essayait de vivre sans drogues. Comme j'ai
6	grandi en regardant ma mère se faire maltraiter
7	physiquement, j'ai permis que ça fasse aussi partie de mes
8	relations, croyant que c'était un peu normal que je
9	l'accepte.
10	David Sunshine est entré dans ma vie après
11	que j'ai eu Isabella. J'avais quitté le père de Rose parce
12	qu'il était retombé dans la drogue et qu'il nous avait
13	laissées sans abri en plein milieu de l'hiver, et sans
14	cette aide financière, j'ai dû rester dans un refuge, un
15	refuge pour sans-abri. Je suis allée à la Covenant House et
16	j'ai laissé Isabella avec sa grand-mère paternelle parce
17	que je n'avais pas d'autres options à l'époque.
18	J'avais 16 ans quand j'ai rencontré David.
19	Il était violent physiquement avec moi avant ma grossesse
20	de notre enfant Davina, mais la violence a recommencé après
21	sa naissance.
22	Donc, un incident a eu lieu quand je l'ai

Donc, un incident a eu lieu quand je l'ai surpris en train d'être infidèle et il est parti pendant quelques jours. Et il est revenu et je l'ai confronté à ce sujet et il était furieux. Je ne sais pas pourquoi, parce

qu'il s'était fait prendre ou... mais il m'a battu assez
gravement avec ses bottes à bout d'acier. Et il l'a fait
pendant que j'allaitais notre enfant. Et j'ai boité pendant
environ un mois.

Mais l'histoire se répétait. Ma relation violente reflétait ce que ma mère avait souffert pendant des années. Mais je croyais vraiment que la violence ne viserait jamais mes enfants.

Je suis restée avec lui pendant tout ce temps parce que je n'avais nulle part où aller. J'avais 17 ans, j'avais deux enfants, très peu de ressources, pas de famille à jeun, pas de soutien, pas d'autres options.

Une raclée violente a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et qui m'a poussée à aller dans un refuge pour femmes battues. Je ne voulais plus être maltraitée et aucune femme ne le veut. J'ai essayé de me remettre sur pied et j'ai commencé à recevoir de l'aide régulièrement, et je payais mon propre loyer. Il me restait 170 \$ pour survivre avec deux enfants parce que je n'avais pas fait mes impôts et que j'étais jeune. Je ne savais pas qu'on pouvait faire préparer les déclarations d'impôts gratuitement. Quelqu'un m'avait dit que je devais payer pour ça, alors je ne les ai jamais faites.

Donc, avec 170 \$ par mois, je devais acheter

des couches, des lingettes, du lait maternisé. Je devais acheter la nourriture que je pouvais me payer. Mais au bout du compte, nous étions affamées. J'ai communiqué avec David pour obtenir de l'aide. Il a dit que nous pourrions redevenir une famille et qu'il travaillerait et subviendrait à nos besoins en tant que famille. Je suis revenue parce que je ne pensais pas que nous pourrions survivre sans son aide financière, et je n'avais pas les ressources nécessaires pour élever mes enfants seule.

La violence a continué mais jamais envers les enfants. Je n'ai jamais pensé que mes enfants étaient en danger et j'aurais enduré n'importe quoi pour eux pour qu'ils aient ce dont ils avaient besoin, même si ça signifiait être maltraitée. Je serais maltraitée pour qu'ils puissent manger.

J'ai été interrogée par la police pendant environ de 12 à 18 heures après le décès de ma fille.

Personne ne croyait que je ne savais pas comment ma fille était morte. Même alors que j'étais assise à l'hôpital à côté du corps de ma fille, le détective m'a dit de m'éloigner de son corps. Il a monté la garde près de son corps pour s'assurer que je ne la touche pas. Je ne pouvais même pas lui tenir la main. Je ne pouvais que m'asseoir de l'autre côté de la pièce et regarder son petit corps sans vie.

Je voulais dire au chef de police à quel point ça pesait sur moi. Ils ne m'ont pas permis de la toucher, de commencer à pleurer sa mort. La chose la plus contre nature pour une mère, c'est de perdre un enfant, mais ensuite de ne pas pouvoir toucher cet enfant dans les derniers moments auprès de son corps... je n'ai pas pu la toucher de nouveau avant que l'autopsie ne soit terminée, ce qui a pris plus d'une semaine.

J'appelais le coroner tous les jours pour obtenir des réponses, mais il m'a dit que les détectives lui avaient dit de ne rien me dire sur la façon dont elle était morte. Ils ne m'ont pas révélé comment elle était morte pendant six mois.

Ça m'a conduite à un comportement autodestructeur parce que personne ne voulait me dire comment ma fille était morte. J'ai sombré dans l'alcoolisme et j'ai tenté de me suicider à trois reprises et j'ai même réussi à mourir, mais on a réussi à me réanimer.

Jusqu'à ce que David avoue, on ne me disait rien, probablement parce que je faisais moi-même l'objet d'une enquête. Ma vie s'est complètement détériorée au cours de ces mois et je me suis perdue.

J'avais le sentiment qu'une de mes filles avait été assassinée et que la vie de mon autre fille était irrémédiablement bouleversée. J'ai été privée de mes droits

parentaux avec Davina. Même si David avait avoué le
meurtre, le Ministère m'a dit que je n'aurais aucun contact
avec Davina tant que le procès ne serait pas terminé, ce
qui a pris cinq ans. Davina n'a pas été autorisée à voir
ses frères et sœurs parce qu'ils ne pouvaient pas croire
que je n'avais rien à voir avec le meurtre d'Isabella.

J'ai finalement été autorisée à rendre visite à Davina, mais elle s'était attachée à une autre famille et je n'ai jamais pu l'arracher à la seule vie qu'elle avait appris à connaître.

Quand ma sœur a eu des enfants, je n'ai pas été autorisée à aller à l'hôpital pour faire leur connaissance. On m'a dit que je serais arrêtée si j'allais sur les terrains de l'hôpital. J'ai été traitée comme une criminelle durant des années avant le procès, bien qu'il n'y avait aucune preuve contre moi dans le meurtre de mon enfant et que David avait avoué.

Parfois, pendant ces années-là, je me fichais de vivre ou non. J'ai été souvent très proche du suicide. Maintenant, je sais que le but de ma vie est de témoigner à cette Enquête et de raconter mon histoire, de faire savoir aux gens à quel point le système est raciste envers les femmes autochtones.

Au moment du procès de David, j'ai demandé qu'on l'inscrive sur une liste de prédateurs, ce qui

m'aurait permis d'être informée de ses allées et venues

après sa libération. On m'a dit que je n'avais pas fait de

demande à ce sujet. Mes droits ne m'ont pas été expliqués

correctement ou en détail.

Même aujourd'hui, je n'ai aucune idée de l'endroit où se trouve cet homme ou s'il vit dans ma communauté. C'est lui le meurtrier et j'ai ces allégations qui pendront au-dessus de ma tête pour le reste de ma vie. Je crois qu'une personne non autochtone aurait été mieux informée de ses droits en la matière et que le système de justice pénale m'a laissé tomber à maintes reprises et continue de le faire.

Le système était tellement occupé à enquêter sur moi en tant que contrevenante potentielle, même si David a avoué, qu'on ne m'a pas reconnue comme une mère en deuil d'un enfant assassiné. Cette situation a aggravé et perpétré, perpétué le chagrin et la douleur d'un événement déjà douloureux à un point inimaginable.

Je suis retournée dans la Première Nation de Paul à la mort d'Isabella Rose Rain-Ayala, mais je l'ai enterrée dans la réserve de ma mère, la Première Nation d'Alexis. Je n'avais pas de grands-parents survivants à l'époque, mais j'avais la famille de ma mère pour partager ma douleur.

Me THOMAS BARNETT : Monsieur le Commissaire,

1	j'ai quelques questions pour Robin. Avant ça, à sa demande,
2	si nous pouvions nous retirer pendant environ cinq minutes
3	et faire une courte pause avant de continuer?
4	COMMISSAIRE BRIAN EYOLFSON : Oui, faisons
5	une pause de cinq minutes.
6	Me THOMAS BARNETT : Merci.
7	La séance est suspendue à 11 h 46.
8	La séance reprend à 11 h 54.
9	Me THOMAS BARNETT : J'ai très peu de
10	questions à vous poser. Je comprends que vous aimeriez
11	raconter quelques histoires à propos de vos souvenirs avec
12	votre grand-mère.
13	MME ROBIN RAIN : Oui. Je me souviens que
14	quand j'étais très jeune, très, très jeune, on m'a laissée
15	seule avec ma grand-mère. Elle me gardait. Et je me
16	souviens d'elle debout au milieu de la cuisine, la
17	bouteille de whisky, chantant une vieille chanson
18	populaire. Mais je me souviens que je trouvais ça drôle,
19	vous savez, mais en même temps, j'avais peur. Maintenant
20	que je suis plus âgée, je sais que c'est parce que ma
21	grand-mère était très saoule et qu'à ce moment, je n'en
22	avais aucune idée.
23	Je me souviens quand je vivais à Edmonton,
24	toute ma famille, ils étaient alcooliques, mais ils
25	rentraient souvent à la maison à la fin de la nuit. Et je

1	savais qu'ils buvaient. Je savais qu'ils étaient ivres, et
2	je savais que là où il y a de l'alcool, il y a aussi de la
3	violence.
4	Je me souviens donc de les avoir entendus
5	rentrer à la maison en faisant la fête, d'être allée dans
6	la chambre, d'avoir fermé les lumières, et d'être juste
7	restée dans le placard, juste recroquevillée, en me
8	préparant parce que je savais qu'à la fin de la nuit,
9	c'était garantie qu'il y aurait de la violence dans ma
10	maison.
11	Me THOMAS BARNETT : Robin, pourriez-vous
12	nous raconter quelques histoires ou expériences de votre
13	enfance?
14	MME ROBIN RAIN : Oui. Je me souviens d'avoir
15	vu ma mère être maltraitée physiquement par ses compagnons
16	au point où c'était absolument terrifiant. C'était
17	pétrifiant. Il y avait des moments où elle était battue si
18	violemment qu'elle criait, criait pour que nous composions
19	le 9-1-1.
20	Mais à leur tour, ses compagnons nous
21	menaçaient et disaient : « Si tu décroches ce téléphone, je
22	te garantis que tu ne reverras jamais ton frère, ta sœur ou
23	ta mère. »
24	Quand tu es une enfant, tu ne sais pas ce
25	que ça veut dire. Il était déjà si violent physiquement, on

1	ne savait pas si ça signifiait qu'il allait tuer mon frère
2	et ma sœur et ma mère? Donc, tu n'appelles pas la police.
3	On l'a juste regardé rouer notre mère de coups.
4	Et on se sentait mal, mais en même temps, on
5	aimait notre frère et notre sœur. C'était presque comme un
6	choix entre vos frères et sœurs qui meurent ou votre mère
7	qui se fait battre, et on faisait le choix de ne pas voir
8	mourir nos frères et sœurs. Et on était forcés de regarder
9	notre mère se faire tabasser.
10	Me THOMAS BARNETT : Robin, quand vous étiez
11	enfant, est-ce que la Protection de l'enfance, le
12	Ministère, est-ce qu'ils étaient là?
13	MME ROBIN RAIN : Oui, ils étaient là. En
14	Alberta, nous avons été enlevés à notre mère et placés dans
15	une famille d'accueil. Ils nous ont envoyés sur une ferme.
16	C'était une famille (mot sioux), une famille non
17	autochtone.
18	La vieille femme disait : « Appelez-moi
19	grand-mère. »
20	Et je me souviens lui avoir dit : « Non, tu
21	n'es pas ma grand-mère. Je ne vais pas t'appeler grand-
22	mère. »
23	Elle m'a juste frappée du revers de la main,
24	m'a juste donné une gifle qui m'a projetée au sol, et m'a
25	dit : « Tu vas apprendre à m'appeler grand-mère. »

1	Je me souviens d'avoir été absolument
2	pétrifiée et j'ai été forcée de l'appeler grand-mère même
3	si je ne le voulais pas. Je ne voulais pas me faire frapper
4	de nouveau, alors je l'appelais grand-mère.
5	Mais on n'avait pas le droit d'utiliser les
6	toilettes des étages supérieurs. Nous devions descendre au
7	sous-sol chaque fois que nous voulions prendre un bain ou
8	utiliser la salle de bain. Même si c'était au milieu de la
9	nuit, nous devions descendre trois étages jusqu'au sous-
10	sol. C'était effrayant et je n'avais qu'environ trois ans
11	et demi, mais je m'en souviens très bien. Ouais.
12	Me THOMAS BARNETT : Alors, vous êtes
13	retournée vivre avec votre mère après ça?
14	MME ROBIN RAIN : Oui.
15	Me THOMAS BARNETT : Et combien de temps
16	avez-vous vécu à la maison avec votre mère?
17	MME ROBIN RAIN : Nous avons déménagé d'une
18	province à l'autre, puis nous nous sommes finalement
19	installés ici à Vancouver. Je suis ici depuis que j'ai sept
20	ans.
21	Me THOMAS BARNETT : Quel âge aviez-vous
22	quand vous êtes partie de la maison?
23	MME ROBIN RAIN : J'ai commencé à fuguer à 11
24	ou 12 ans, puis j'ai finalement quitté la maison à 14 ans.
25	J'ai habité avec Frank, le père d'Isabella.

1	Me THOMAS BARNETT : Pouvez-vous nous
2	raconter quelques expériences ou peut-être quelques
3	histoires de votre vie quand vous avez déménagé avec Frank?
4	MME ROBIN RAIN : Avec Frank?
5	Me THOMAS BARNETT : Comment était votre vie
6	à cette époque?
7	MME ROBIN RAIN : Quand j'ai déménagé avec
8	Frank, j'étais fatiguée d'être à la maison. Il y avait
9	tellement de dépendances dans la maison que je voulais
10	juste je ne voulais plus être là. Je voulais être adulte
11	et je voulais commencer ma vie, et je voulais commencer ma
12	vie comme je voulais commencer ma vie. Je me suis sentie ur
13	peu obligée de partir parce qu'il n'y avait vraiment rien à
14	la maison pour moi.
15	Me THOMAS BARNETT : Quel âge aviez-vous et
16	comment avez-vous rencontré David Carl Sunshine?
17	MME ROBIN RAIN : J'ai rencontré David Carl
18	Sunshine quand j'ai quitté Frank et je l'ai rencontré à la
19	Covenant House à Vancouver. Ouais.
20	Me THOMAS BARNETT : Pouvez-vous nous dire
21	comment était votre vie avec David?
22	MME ROBIN RAIN : Avant les enfants ou avec
23	les enfants?
24	Me THOMAS BARNETT : Avant les enfants, juste
25	après l'avoir rencontré.

1	MME ROBIN RAIN : Nous étions des
2	adolescents. On ne savait pas vraiment ce qu'on faisait.
3	J'ai trouvé mon propre appartement. Il avait son propre
4	appartement, puis on a conçu un enfant et on a emménagé
5	ensemble. Il n'y a pas eu de mariage, mais j'avais
6	l'impression que nous devions être ensemble maintenant
7	parce que nous allions avoir un enfant. Oui, c'est vraiment
8	l'impression que j'avais.
9	Me THOMAS BARNETT : Donc, vous aviez deux
10	enfants?
11	MME ROBIN RAIN : Ouais.
12	Me THOMAS BARNETT : Et quel âge aviez-vous à
13	cette époque avec vos deux enfants?
14	MME ROBIN RAIN : J'avais 17 ans et deux
15	enfants.
16	Me THOMAS BARNETT : Et pouvez-vous nous
17	parler un peu de votre expérience de jeune mère, à quoi ça
18	ressemblait?
19	MME ROBIN RAIN : J'étais si pauvre,
20	tellement dans la pauvreté, que j'ai été poussée à exceller
21	à l'école parce que je savais que si je n'allais pas à
22	l'école, j'élèverais mes enfants exactement comme j'avais
23	été élevée. Et je ne voulais pas élever mes enfants comme
24	ça. C'est ce qui m'a poussée à devenir étudiante boursière.
25	C'est ce qui m'a donné envie d'aller à l'école. Je voulais

1 être libérée de la pauvreté.

Il y a deux ou trois histoires que

j'aimerais raconter parce que quand tout ça est arrivé, les

médias m'ont décrite comme une mère négligente, sale,

dégoûtante.

Dans le journal, ils ont dit : « Toute sa maison était jonchée d'ordures. » Les médias ont dit au monde que j'étais inapte et négligente.

Oui, ma fille avait une infection au staphylocoque, mais elle avait une infection au staphylocoque parce que quand j'élevais mes deux enfants à 17 ans, j'avais accès à trois banques alimentaires différentes dans la ville et une des banques alimentaires où j'allais était très sale. Les gens utilisaient des seringues. Mais je m'en fichais parce que si ça signifiait pouvoir nourrir mes enfants, même en marchant dans un tel environnement, je le ferais. Et je sais que c'est là qu'on a contracté l'infection au staphylocoque.

Et il semble que chaque fois qu'un membre de ma famille s'en débarrassait, une autre personne l'attrapait. Et une fois que cette personne s'en débarrassait, une autre personne l'attrapait. Et c'était dans mes enfants, et c'était sur mon corps et sur le corps de David Sunshine. Et lorsque ma fille est décédée, mon plus jeune enfant avait une infection au staphylocoque près

de son érythème fessier.

Ça ne veut pas dire que j'étais sale. Ça

veut dire que j'ai fait ce qu'il fallait pour survivre et

qu'on a attrapé une infection au staphylocoque. Mais ça ne

faisait pas de moi un être humain sale.

Me THOMAS BARNETT : Robin, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur les circonstances du décès de votre fille?

venue chez moi et ils ont vérifié les signes vitaux de ma fille. Ils sont allés chercher une civière et ont demandé sa carte d'assurance-santé. Je ne connaissais pas le numéro de sa carte d'assurance-santé de mémoire, et nous n'avions pas de médecin de famille. Mais l'ambulance a insisté qu'ils avaient besoin de la carte d'assurance-santé avant de pouvoir la conduire à l'hôpital. Et c'était comme, ils ont refusé de quitter ma maison tant que je n'avais pas sa carte d'assurance-santé pour aller à l'hôpital.

Alors, j'ai fouillé tous les tiroirs de ma maison et j'ai sorti tout ce qui se trouvait dans les tiroirs. J'ai enlevé tout ce qui était sur les étagères. J'ai tout éventré. J'étais paniquée. J'avais peur. Et ma maison était en désordre après. J'ai viré ma maison à l'envers à la recherche de cette maudite carte d'assurance-santé parce que les ambulanciers disaient qu'ils ne

1	partiraient pas tant qu'ils n'auraient pas ce numéro.
2	Oui, elle est décédée. Les détectives sont
3	venus chez moi et c'est là qu'ils ont dit que ma maison
4	était jonchée d'ordures.
5	Me THOMAS BARNETT : Vous avez mentionné que
6	vous aviez parlé à la police alors que vous étiez à
7	l'hôpital. Vous êtes restée là pendant un certain temps.
8	Pouvez-vous nous raconter un peu ce qui s'est passé quand
9	vous êtes retournée à la maison?
10	MME ROBIN RAIN : Quand je suis rentrée à la
11	maison, dans l'heure qui a suivi, ils sont venus chez moi
12	et m'ont pris mon enfant des bras. Même si j'étais en
13	deuil, même si je venais d'être interrogée pendant
14	18 heures, ils sont venus et ils m'ont volé mon enfant. Ils
15	ont volé mon enfant.
16	Me THOMAS BARNETT : Durant la période qui a
17	suivi, vous avez mentionné que le procès a eu lieu cinq ans
18	plus tard et que le MCFD n'avait pas l'intention de vous
19	rendre votre fille avant la fin du procès. Avez-vous eu des
20	visites avec Davina?
21	MME ROBIN RAIN : J'ai eu quelques visites
22	entièrement supervisées. Je n'avais pas le droit de quitter
23	le bureau du Ministère. Il fallait qu'il y ait une caméra
24	sur nous tous les jours, 24 heures sur 24.
25	Et à ce moment-là, ma vie s'était écroulée.

J'étais vraiment alcoolique. J'allais même à mes visites
 complètement fucking soûle, pardonnez mon langage.

Je ne pouvais pas me regarder en face parce que je pensais sincèrement que ma fille était morte après avoir bu des solvants de nettoyage. Quand c'est arrivé, je me suis blâmée parce que personne ne voulait me dire comment ma fille était morte. Et la seule chose dans ma maison qui aurait pu la tuer, c'était les solvants de nettoyage sous mon évier de cuisine. J'ai donc bu pour tout oublier en croyant que c'était ma faute, que j'avais laissé mes solvants de nettoyage là et que si je les avais mis plus haut, elle serait encore en vie parce que personne ne voulait me dire comment ma fille était morte. Et c'est comme ça que je pensais qu'elle était morte. Ouais.

Me THOMAS BARNETT : D'accord. Vous avez mentionné que sept mois plus tard, David a fait des aveux. Est-ce que ça a changé quelque chose à ce qui se passait avec le Ministère?

j'ai pensé à ce moment-là qu'il y avait des preuves, qu'il y avait toutes les preuves dont le MCFD avait besoin.

Toutes les preuves dont le détective avait besoin. Genre, ce gars a fait des aveux et je pensais honnêtement que maintenant, je pouvais travailler à récupérer mon enfant.

Genre, c'est mon moment parce qu'il va y aller et payer le

```
1
         prix de ses crimes.
                        Et je suis donc allée au MCFD et j'ai dit :
2
3
         « Il a avoué. Donc, je veux ravoir mon enfant. Rendez-moi
         mon enfant. »
4
5
                        Je savais que ça ne se ferait pas du jour au
         lendemain ou tout de suite, mais j'étais persuadée qu'un
6
         plan serait mis en place pour que je puisse lentement
7
         travailler à récupérer mon enfant, et j'aurais tout fait.
8
9
         J'aurais été en traitement, j'aurais fait tout ce qu'ils
         m'auraient demandé.
10
                        Mais ensuite, ils m'ont dit : « Eh bien,
11
12
         nous ne sommes pas entièrement sûrs que vous n'avez rien à
         voir avec le meurtre de votre enfant. Nous voulons attendre
13
         après le procès. »
14
                        Le procès a pris cinq ans. Alors à ce
15
         moment-là, je me suis dit qu'ils ne me rendraient jamais
16
         mon enfant. Peu importait ce qu'ils disaient ou ce que
17
         j'avais fait, ils avaient juste volé mon enfant et c'était
18
         tout, et il n'y avait aucune chance que je puisse jamais la
19
         récupérer.
20
21
                        Ces cinq années ont passé, le procès a eu
         lieu et je suis allée au MCFD et j'ai dit : « Rendez-moi
22
         mon enfant. »
23
24
                        Non, ils... j'étais irritée et j'étais en
         colère. Je suis entrée là et ils m'ont forcée à participer
25
```

à un programme de gestion de la colère parce que j'ai demandé qu'ils me donnent un plan pour récupérer mon enfant.

Ils ont dit : « Non, faites le programme de gestion de la colère et obtenez votre certificat et revenez prouver que vous avez fait de la gestion de la colère avant que nous parlions. »

J'ai fait le premier programme de gestion de la colère. Il durait huit semaines. Je suis retournée avec mon certificat, j'ai encore hurlé après la travailleuse sociale et elle m'a envoyée suivre un autre programme de 12 semaines. Donc, pendant environ cinq mois, j'ai été dans un programme de gestion de la colère.

Puis finalement, j'ai tourné ma langue dans ma bouche et je suis retournée là-bas. Et ils m'ont laissée voir mon enfant. Mais j'étais seulement Robin à cette époque. Sa mère était sa mère d'accueil. C'était sa famille qu'elle avait appris à aimer. Et je me suis dit que je ne pourrais jamais arracher mon enfant à la famille qu'elle aimait, alors j'ai pris la décision à ce moment-là de la laisser aller. Il valait mieux pour son état mental qu'elle soit élevée dans une seule famille, que je cesse d'être de passage dans sa vie et de demander de la récupérer, parce qu'elle saura maintenant, elle verra le film de l'Enquête et elle apprendra la vérité quand elle sera prête.

1	Me THOMAS BARNETT : Robin, vous avez
2	mentionné que le procès avait eu lieu cinq ans après.
3	Pouvez-vous nous parler de vos expériences lors de ce
4	procès?
5	MME ROBIN RAIN : Il y avait donc un
6	procureur de la Couronne qui se battait pour la cause de ma
7	fille et il y avait moi. Et je n'ai jamais eu d'avocat ou
8	demandé d'avocat, rien, parce qu'il y avait un procureur de
9	la Couronne. Ils m'ont dit que les services aux victimes
10	entreraient en contact avec moi, et les services aux
11	victimes, c'est une vraie farce. Vous êtes une vraie farce
12	à Vancouver. Il y a des droits que j'avais et qui ne m'ont
13	jamais été expliqués parce qu'ils avaient placé toute leur
14	confiance dans le fait que les services aux victimes
15	entreraient en contact avec moi et m'informeraient.
16	Lors de la phase précédant l'instruction,
17	j'étais censée faire une demande pour que son nom soit
18	inscrit sur une liste de prédateurs d'enfants. Personne ne
19	m'a dit ça. Au procès, j'ai dit au procureur de la
20	Couronne : « Je veux que ce type soit inscrit sur une liste
21	de prédateurs d'enfants pour que, lorsqu'il sera libéré, le
22	monde entier sache tout ce qu'il a fait de dégoûtant. »
23	Et ils m'ont regardé, genre : « Vous deviez
24	faire ça avant le procès. »
25	C'est comme, pourquoi je ne le savais pas?

1	Pourquoi mes droits ne m'ont-ils pas été accordés? Pourquoi
2	n'importe qui d'autre aurait été informé de ces droits?
3	Est-ce parce que je suis une femme des Premières Nations?
4	Est-ce parce que le système de justice estime que je ne
5	mérite pas ces droits? Je mérite ces droits comme tout le
6	monde dans ce pays, vous savez. J'ai des droits.
7	Me THOMAS BARNETT : Y a-t-il d'autres choses
8	que vous avez découvertes depuis, des droits que vous aviez
9	peut-être à l'époque?
10	MME ROBIN RAIN : Il existait une période
11	d'indemnisation pour les 12 premiers mois que je ne
12	connaissais pas pour les personnes qui ont été victimes
13	d'un crime majeur. Il y avait une fenêtre d'indemnisation
14	et personne ne m'a jamais parlé d'une telle chose. Il y
15	avait, genre, une période de 12 mois pendant laquelle on
16	pouvait faire une demande.
17	Personne n'est jamais venu m'aider à me
18	battre pour mes droits. Si j'avais su ça, j'aurais peut-
19	être eu un meilleur cercueil ou peut-être que j'aurais pu
20	faire faire une inscription. Peut-être que j'aurais pu
21	avoir un service, vous savez?
22	Je n'avais pas les moyens ma réserve a
23	payé pour ce qu'ils pouvaient payer, ce qu'ils pouvaient
24	faire, avec Affaires indiennes et du Nord Canada. Et c'est
25	un montant très limité. Ils ne pouvaient faire que ce

1	qu'ils pouvaient, ce qui n'était pas mal, c'est-à-dire
2	avoir un cercueil et les enterrer dans ma réserve. Genre,
3	ils ont participé et fait le reste, mais je veux dire, je
4	n'avais pas les moyens de payer un service dans un salon
5	funéraire, je n'avais pas les moyens de payer les cartes.
6	Tout ça devait venir de ma poche et je n'avais pas autant
7	d'argent. J'avais 18 ans à l'époque.
8	Me THOMAS BARNETT : Quand avez-vous entendu
9	parler de cette indemnisation?
10	MME ROBIN RAIN : Environ deux ou trois ans
11	après, juste autour de la période précédant le procès.
12	Me THOMAS BARNETT : Avez-vous d'autres
13	expériences de cette période entourant le procès que vous
14	aimeriez raconter?
15	MME ROBIN RAIN : À propos du procès? Je suis
16	entrée dans la salle d'audience. J'étais assignée à
17	comparaître comme témoin. Et certaines des choses qu'il a
18	faites à ma fille, on ne m'en avait pas parlé avant le
19	procès. Certains des sévices qu'il infligeait à mon enfant
20	pendant que j'étais à l'école ont tous été révélés au
21	procès.
22	Ce que j'ai entendu, je ne pouvais pas me
23	regarder en face. Comment se prépare-t-on comme être humair
24	à écouter comment un être cher a été assassiné ou traité,
25	et qu'on n'en avait aucune idée? Et tu entres et tu dois

1	écouter comment ils ont été assassinés, entendre raconter
2	leurs derniers jours terrifiés sur cette planète, et tu
3	n'avais aucune idée. Et je ne sais pas s'ils s'attendaient
4	à ce que je le sache ou s'ils pensaient que je le savais,
5	mais je n'en avais aucune idée. Ça a été la période la plus
6	difficile de ma vie, de participer à ce procès.
7	Et parce que j'étais assignée à comparaître
8	comme témoin, je n'ai pas eu le droit d'assister à toute
9	l'affaire. Je n'ai eu le droit d'être présente que durant
10	la période pendant laquelle je devais donner mon
11	témoignage.
12	Et même quand j'ai donné mon témoignage et
13	que je me suis assise là et que David Sunshine était là,
14	j'ai figé. Je n'arrivais pas à croire que j'étais assise
15	dans la même pièce que l'homme qui a tué mon enfant. On a
16	dû utiliser un écran durant le procès. Ils ont dû mettre un
17	écran devant moi pour que je ne puisse voir personne, mais
18	ils pouvaient me voir parfaitement.
19	Me THOMAS BARNETT : Lorsque vous êtes entrée
20	la première fois dans cette salle d'audience, l'écran
21	était-il là?
22	MME ROBIN RAIN : Non, il n'y avait pas
23	d'écran. J'ai dû aller à la barre et ils m'ont offert
24	l'écran après que j'ai figé.
25	Me THOMAS BARNETT : Robin, avez-vous des

1	recommandations à faire à la Commission?
2	MME ROBIN RAIN : Je pense qu'en tant que
3	jeune mère autochtone à l'époque, j'aurais beaucoup profité
4	d'un programme qui n'aurait pas relevé du Ministère,
5	quelqu'un qui m'aurait suivie jusqu'à l'âge adulte pour
6	s'assurer que j'étais correcte financièrement, ou même que
7	j'avais de la nourriture dans mes armoires.
8	Mais j'avais l'impression d'être toute seule
9	à l'époque. Je n'avais personne. Et peut-être que si
10	j'avais eu plus de soutien, peut-être que ça ne se serait
11	pas passé comme ça. Je ne me serais pas sentie seule, je me
12	serais sentie prise en charge. J'aurais eu l'impression
13	d'avoir une famille.
14	Mais la famille que j'avais était une
15	famille de toxicomanes et ce n'était pas des gens sur
16	lesquels on pouvait compter à l'époque. Tout ce que
17	j'avais, c'était moi-même, mes enfants et toutes les
18	ressources que je pouvais trouver.
19	Et j'avais peur du Ministère, tellement
20	peur, surtout que j'étais des Premières Nations. J'étais
21	toujours sur les nerfs, genre, à penser qu'on allait
22	m'enlever mes enfants, même si ce n'était pas le cas.
23	C'était juste la peur qui grandissait en moi parce qu'on
24	m'avait retirée de ma famille quand j'étais enfant.
25	Je suis persuadée que les jeunes parents des

Premières Nations, surtout les mineurs, pourraient
 bénéficier d'un programme comme celui-là, qui ne relèverait
 pas du Ministère.

Et je pense aussi qu'il devrait y avoir des services aux victimes pour les membres des Premières

Nations parce que les services aux victimes qui sont disponibles aujourd'hui, je pense qu'ils ne sont pas pour nous. Ils ne le sont pas. Et je pense que s'il y avait des services aux victimes destinés aux membres des Premières

Nations, qui nous informeraient de tous nos droits, alors nous pourrions certainement trouver notre chemin et naviguer dans le système de justice, sachant que nous avons ces droits.

Me THOMAS BARNETT: Monsieur le Commissaire, ce sont là mes questions. Je crois comprendre que vous avez peut-être des questions à poser à Robin, mais je crois savoir que Washteno, sa fille, a en fait quelque chose qu'elle aimerait dire aussi.

MME WASHTENO RAIN : Tout le monde que je connais à cette Enquête a perdu quelqu'un de très important dans sa vie. Même si on a perdu quelqu'un de très important dans sa vie, ça ne veut pas dire qu'on tombe et se brise.

Ma mère, elle était une femme forte. Même si sa fille est décédée, elle s'est arrangée pour réussir à marcher sur ses deux pieds. Même si on a perdu une personne dans sa vie qui

1	était spéciale, ça ne signifie pas qu'on tombe et qu'on
2	s'effondre. On se tient debout solide, on se bat pour ses
3	droits.
4	Me THOMAS BARNETT : Monsieur le Commissaire,
5	avez-vous des questions pour Robin?
6	COMMISSAIRE BRIAN EYOLFSON : Merci beaucoup.
7	Si vous pouviez juste me laisser regarder mes notes une
8	minute, j'aurais peut-être une ou deux questions, si ça ne
9	vous dérange pas.
10	Donc Robin, j'aurais peut-être juste
11	quelques questions de suivi au sujet de certaines des
12	recommandations dont vous venez de parler. Vous avez parlé
13	du fait d'être une jeune mère et de vous sentir seule et
14	que peut-être que si vous aviez eu plus de soutien - il n'y
15	avait que vous et vos enfants - et plus tôt, vous avez dit
16	que vous êtes allée dans un refuge pour femmes battues et
17	que vous avez essayé de vous remettre sur vos deux pieds.
18	Mais il ne vous restait que 170 \$ par mois pour prendre
19	soin de vos enfants.
20	Et donc, je pense je me demande en
21	particulier si vous avez d'autres commentaires à faire sur
22	le fait d'être dans ce genre de situation où on a si peu
23	d'argent pour se débrouiller seul?
24	MME ROBIN RAIN : Bien, avant de récupérer la
25	garde de Rose - parce que j'ai dû me battre pour la garde

1	parce que ses grands-parents paternels ont essayé de
2	l'adopter - j'avais signé une entente relative aux jeunes,
3	mais ils m'ont dit qu'ils ne m'aideraient pas si j'avais
4	mes enfants sous ma garde, ce qui m'a forcée à demander
5	l'aide régulière.
6	Et j'en voulais au Ministère parce qu'avec
7	une entente relative aux jeunes, j'avais environ 1 000 \$
8	pour le loyer et le soutien, les vêtements et l'argent de
9	l'autobus. Et puis, c'est passé de 1 000 \$, genre, à 600 \$,
10	genre, avec deux enfants, alors que j'avais 1 000 \$ pour
11	moi avec une entente relative aux jeunes, mais j'ai dû
12	survivre avec cette somme avec mes deux enfants. Et j'ai
13	juste c'était j'ai supplié et supplié, genre, que
14	l'on me garde sur l'entente relative aux jeunes, au moins
15	jusqu'à mes 19 ans.
16	Mais ils ont dit : « Non. Puisque vous avez
17	des enfants, vous devez aller à l'aide sociale. »
18	J'ai donc été obligée de recourir à l'aide
19	sociale avec mes deux enfants.
20	COMMISSAIRE BRIAN EYOLFSON : Vous avez
21	également fait une recommandation au sujet des services aux
22	victimes. Et vous suggérez que vous recommandez d'offri
23	des services aux victimes destinés tout particulièrement
24	aux Autochtones ou aux membres des Premières Nations.
25	MME ROBIN RAIN : Oui.

1	COMMISSAIRE BRIAN EYOLFSON : Et je me
2	demande si vous pourriez nous en dire un peu plus à ce
3	sujet?
4	MME ROBIN RAIN : J'ai pris place ici et j'ai
5	écouté quelques témoignages, et l'une des plus grandes
6	choses que nous avons tous en commun, ce sont les services
7	aux victimes. Les services aux victimes, semble-t-il, ne
8	font pas si vous êtes Autochtone, c'est comme s'ils
9	voulaient vous cacher vos droits. Ils ne veulent pas vous
10	donner tous vos droits.
11	Je ne sais pas ce que c'est. C'est comme,
12	je pense à ça. Je ne sais pas pourquoi ils nous traitent si
13	mal. Et j'ai entendu, genre, les membres des Premières
14	Nations dire : « C'est parce que je suis des Premières
15	Nations. » Je pense, genre, qu'il y a du racisme, c'est
16	sûr. Il y a une énorme discrimination.
17	Et je pense que, genre, il y a le MCFD et il
18	y a la VACFSS. La VACFSS te donne tous tes droits du MCFD
19	et ils ne te les cachent pas. Ils te disent à quoi tu as
20	droit.
21	Mais quand tu es avec le MCFD, c'est comme
22	s'il y avait un voile et qu'ils cachaient tous les droits
23	que tu as. Ils ne te les disent pas vraiment. Tu dois
24	continuer à franchir un véritable parcours d'obstacles
25	juste pour obtenir une visite avec ton enfant.

1	Mais avec la VACFSS, ils te donnent tes
2	droits des Premières Nations. Si on avait quelque chose en
3	place, comme des services d'aide aux victimes pour les
4	membres des Premières Nations, je crois qu'on serait mieux
5	informés de ses droits, surtout lorsque, Dieu nous en
6	garde, un crime doit arriver et qu'on doit en faire partie
7	Au moins, si on connaissait tous ses droits, on pourrait
8	trouver son chemin et être mieux informés de ces types de
9	listes sur lesquelles on voudrait que l'agresseur figure.
10	Parce que c'est là où je me suis sentie
11	trahie. Je pense que David Carl Sunshine devrait être
12	inscrit sur la liste des prédateurs d'enfants. En fait, il
13	a tué un enfant qui était âgé de 2 ans et 10 mois. Et pour
14	moi, ça devrait il devrait juste être mis
15	automatiquement sur cette liste.
16	Pourquoi dois-je me battre pour qu'il soit
17	inscrit sur cette liste, et pourquoi ne m'a-t-on pas
18	informée de mes droits à l'étape précédant le procès pour
19	qu'il figure sur cette liste? Je n'ai pas été informée de
20	ça.
21	Ça me détruit, même aujourd'hui, parce que
22	maintenant, il est libre. Il se promène quelque part. Il
23	n'y a pas d'étiquette sur sa tête. Personne ne peut savoir,
24	si on entre son nom dans un système, il n'y a pas
25	d'étiquette comme « prédateur d'enfants ». C'est juste

1	écrit « David Carl Sunshine », peut-être incarcéré un
2	nombre X d'années. Mais il n'y a pas, genre, de raison à
3	ça, vous savez?
4	Par exemple, il y a certains endroits où il
5	ne pourrait aller s'il figurait sur cette liste : les
6	écoles élémentaires, les centres communautaires, les
7	piscines. Il serait admis dans aucun de ces endroits. Mais
8	parce que je n'ai pas été informée de mes droits, il peut
9	marcher librement en société et aller où il veut.
10	COMMISSAIRE BRIAN EYOLFSON : Merci.
11	MME ROBIN RAIN : De rien.
12	COMMISSAIRE BRIAN EYOLFSON : Je n'ai donc
13	pas d'autres questions, à moins que vous n'ayez d'autres
14	commentaires ou recommandations. Mais je tiens à vous
15	remercier infiniment d'être venue et de nous avoir raconté
16	votre histoire, la chose horrible, très horrible, qui est
17	arrivée.
18	Je sais que c'est difficile, mais je veux
19	souligner votre force et votre résilience et vous dire
20	merci d'avoir raconté votre vérité à l'Enquête parce que ça
21	nous aide dans notre travail, et de nous avoir fait part de
22	vos recommandations. Et je tiens aussi à remercier votre
23	famille et ceux qui vous soutiennent et votre fille,
24	Washtano, c'est ça?
25	MME ROBIN RAIN : Washteno.

25

1	COMMISSAIRE BRIAN EYOLFSON : Washteno, merci
2	de nous avoir parlé aussi.
3	Donc, avant que vous partiez, en signe de
4	réciprocité pour nous avoir fait cadeau de votre vérité,
5	nous avons un petit présent en échange pour vous et
6	j'aimerais demander à grand-mère « Blu » de nous aider avec
7	ça.
8	MME ROBIN RAIN : Merci.
9	GRAND-MÈRE LAUREEN « BLU » WATERS-GAUDIO :
10	Je vais donc demander au commissaire de présenter ici
11	quelques plumes d'aigle. Celle-là est pour la mère et
12	celle-là est pour la fille.
13	Donc, avec la première pour vous il y a des
14	graines d'épilobe, l'une de nos plantes. Et ça représente
15	la renaissance et la guérison. Nous aimerions donc vous
16	donner cette plume d'aigle avec ce paquet de graines pour
17	que vous puissiez continuer votre guérison, et ça vous
18	aidera dans vos prières, cette plume d'aigle étant celle
19	qui vole le plus près du Créateur.
20	Et pour votre fille, il y a un paquet de
21	fraisiers des bois, alors nous espérons que tout comme
22	vous, vous êtes si brillante, vous êtes si vous êtes une
23	vieille âme dans un corps jeune et j'ai vraiment apprécié
24	vos paroles. Et nous espérons que cette plume d'aigle vous

guidera dans votre voyage et qu'elle vous aidera à soutenir

1	votre mère parce que vous avez été d'un grand soutien ici
2	pour votre mère.
3	Nous aimerions donc vous rendre hommage en
4	vous remettant ceci pour votre témoignage.
5	MME EUNICE McMILLAN : Encore une fois, je
6	m'appelle Eunice McMillan. Je suis de la nation Homalco. Je
7	voulais juste chanter un chant de voyage pour cette
8	merveilleuse famille afin de les aider dans leur voyage
9	vers la guérison.
10	
11	CHANT DE GUÉRISON ET TAMBOUR PAR EUNICE McMILLAN
12	
13	Me THOMAS BARNETT : Monsieur le Commissaire,
14	si nous pouvions lever la séance.
15	COMMISSAIRE BRIAN EYOLFSON : Oui, levons la
16	séance. Je pense que c'est le dîner maintenant, alors nous
17	allons lever la séance pendant la pause du dîner. Merci.
18	Me THOMAS BARNETT : Merci. Merci, Robin.
19	Pièces (Code : P01P15P0204)
20	Pièce 1 : Dossier contenant sept images
21	numériques affichées pendant le
22	témoignage public de Robin Rain
23	Pièce 2 : Déclaration écrite de Robin Rain (trois
24	pages)
25	La séance est levée à 12 h 37.

ATTESTATION DE LA COPISTE*

Je soussignée, Karen Noganosh, transcriptrice judiciaire, atteste par la présente que j'ai transcrit ce qui précède et qu'il s'agit d'une transcription fidèle et exacte de l'audio numérique produit dans cette affaire.

Karen Deganst

Karen Noganosh

Le 17 avril 2018

*Cette attestation renvoie à la transcription originale en anglais.